L'ECHO DE L'ASSEN
Bulletin d'information
Février 2023

Le conseil d'administration de l'ASSEN a le plaisir de vous faire parvenir son bulletin 2023.

Comme chaque année, ce document est destiné à vous informer de l'avancement de nos projets et des actions que nous menons pour contribuer à la préservation de l'environnement en général et à l'amélioration du cadre de vie de notre commune, en particulier.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à soutenir nos actions par l'adhésion à notre association. Vous trouverez en fin de ce bulletin un coupon d'adhésion.

Notre conseil d'administration vous souhaite bonne lecture et reste à votre écoute pour vos préoccupations concernant l'environnement et le cadre de vie :

Brice BEAUDET, Christian BONHOMME, Caroline BOUQUET, André CAMPIDELLI, Gérard CARUANA, Françoise CAZENAVE, Christelle CHAMBE, Christiane CLUZEL, Nathalie DENEUVILLE SENGULEN, Olivier FAURE, Jean FONTVIEILLE, Denise JANIN, Dominique PEYRARD, Marie-Claude RIVOLLIER, Yves TAMAILLON, Joël TRUNDE, Jean-Claude VALLAT.

Les évènements de 2022

1er avril : - Assemblée Générale de l'ASSEN présidée pour la dernière fois par Guy JANIN. Mise en place d'une gouvernance collégiale par tous les membres du conseil d'administration.
- Conférence « Nos forêts face au changement climatique » présentée par Georges ODO, technicien forestier de l'ONF (Office National des Forêts)

Du 15 avril au 15 octobre : recrutement de deux Emplois-Verts sur contrats à temps partiel : Thierry et Mickaël. Leur mission : entretien des chemins de randonnées de Saint-Marcellin en Forez décrits dans notre topoguide. Préparation, placement, et surveillance du bon déroulement des Puces en collaboration avec les bénévoles de l'ASSEN.

Du 8 mai au 2 octobre : Les Puces Marcellinoises, rendez-vous maintenant bien connu des chineurs chaque dimanche matin.

15 mai : dons et trocs de plantes et de graines en collaboration avec l'association Saint-Marcellin Patrimoine Vivant.

ASSEN Association de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez
3 rue d'Outre-l'Eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ
mail : **Assenmarcellinoise42@gmail.com**
Site Internet **: https://assenmarcellinoise.weebly.com/**
Tél : 06 70 03 33 97

2 décembre : marche de nuit du Téléthon. Vous étiez plus de 150 participants. Pour notre plus grande joie, 40 enfants ont tenté l'aventure. Grâce à vous, nous avons pu recueillir 700 € de dons pour l'AFM-Téléthon.

9 décembre : Assemblée Générale des Jardins de l'ASSEN. Le président Dominique PEYRARD et le vice-président Joël TRUNDE ont été réélus pour l'année 2023.

Thierry et Mickaël : emplois verts 2022

Téléthon : marche nocturne en famille

Merci

Guy JANIN a d'abord été adhérent de l'ASSEN, puis membre du conseil d'administration en 2015. Attentif aux décisions politiques, administratives, industrielles ou privées qui auraient un impact sur l'environnement de notre commune, il est élu président de l'association après la triste disparition de Gilles Malsert.

Guy a su fédérer une équipe où chacun s'est senti investi. Homme de terrain et d'action, son énergie nous a permis de mener à terme les « dossiers » en cours, et aussi d'accueillir des idées novatrices de projets cohérents avec la raison d'être de notre association. Il est pour beaucoup dans la nouvelle version du topoguide, la réactivation de l'Écho de l'ASSEN, et celle du projet des jardins familiaux et écologiques inaugurés en 2017. Il a encouragé l'entrée de l'association dans l'ère de la communication numérique (page facebook, site internet). Grâce à lui, les Puces Marcellinoises ont pris un nouvel essor avec plus d'emplacements dans une ambiance plus familiale et sécurisée, et depuis 2021 avec un système de réservation 2.0 digne du XXIème siècle.

Combinant la détermination, l'écoute, la gestion ardue des tâches administratives, la diplomatie, la force de persuasion, et surtout, une capacité hors norme à agir sans compter, avec le Président Guy, la devise de l'ASSEN est devenue « ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait » (Mark Twain).

Guy a choisi en 2022 de laisser la place, et de prendre sa retraite associative en quittant le C.A. de l'ASSEN.

Nous sommes fiers d'avoir œuvré avec lui. Nous sommes rassurés de le savoir toujours adhérent et prêt à nous aider. Ce qu'il a apporté à l'association est inestimable. Il n'y en a pas 2 comme lui ! C'est pourquoi, désormais, nous tentons une gouvernance collégiale.

Au nom de l'ASSEN, de tous ses membres, ses employés et ses bénévoles : MERCI

Éteindre la lumière la nuit, une idée lumineuse !

Individuellement, c'est une certitude, les Marcellinois sont des personnes sensées ! Tous savent que l'électricité coûte cher et éteignent la lumière de leur habitation le soir avant d'aller se coucher ! Beaucoup savent aussi que la lumière est une pollution de notre environnement la nuit : elle a des conséquences néfastes sur la santé humaine ; elle représente une cause majeure de l'effondrement de la biodiversité dans les campagnes (insectes, chauves-souris, passereaux, hérissons, *etc*) … et elle prive les astronomes et les poètes, du plaisir de l'observation des ciels étoilés ! Autant de bonnes raisons pour économiser l'électricité et limiter l'éclairage lorsqu'il est inutile, tous en conviendront.

Pourtant, collectivement, chaque soir, nous éclairons systématiquement 768 points lumineux sur l'ensemble du territoire de notre commune, du coucher du soleil au lever du jour. Nous sommes sensés, individuellement, mais serions-nous insensés, collectivement ? Nous faisons dehors, "aux frais du contribuable", ce que nous refuserions de faire chez nous : laisser la lumière allumée 365 jours par an, au cœur de la nuit, lorsque le village s'endort !

La diminution, ou l'extinction, de l'éclairage public est un sujet complexe avec de nombreux paramètres à prendre en compte : économies d'énergies, sécurité routière, nuisances lumineuses, impacts écologiques, obligations réglementaires, ... Comment satisfaire les doléances variées, et souvent contradictoires, des habitants ? Notre municipalité a conscience de cette problématique et réfléchit activement à la mise en place de solutions techniques, visant à diminuer notre consommation d'électricité et à limiter les impacts négatifs de l'éclairage nocturne. Ainsi depuis 2014, plus de 200 points lumineux ont été déconnectés du réseau. L'ensemble des lampes à vapeur de mercure très énergivores a été remplacé par des éclairages à LED bien plus économes. Ces actions, il faut le saluer, ont permis une baisse de 34% de la consommation électrique annuelle, soit une réduction de 16 tonnes équivalent CO2 (*source : Mairie de St-Marcellin*).

L'éclairage public est de la compétence de Loire Forez Agglomération. Une expertise technique, menée conjointement avec la Municipalité, est actuellement en cours pour aller plus loin dans la démarche de limitation de la consommation électrique de notre commune. Au moment où cet *Écho de l'ASSEN* sera publié, St-Marcellin aura probablement rejoint les quelques 70 communes de LFA déjà engagées dans des démarches d'extinction de l'éclairage public. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette orientation.

Tout en restant vigilante sur les modalités retenues et sur la mise en pratique opérationnelle de ces nouvelles mesures, notre association apportera tout son soutien à la Mairie pour concrétiser ses actions sur ce projet ambitieux.

Comment aider la petite faune des jardins lors des grands froids et des grosses chaleurs ?

Depuis quelques années, nous constatons dans nos jardins la raréfaction des espèces, que ce soit les oiseaux, les hérissons, les batraciens, les papillons, les insectes ... La disparition de cette petite faune devient inquiétante. Ces animaux du jardin sont les premières victimes du dérèglement climatique et de nos modes de vie modernes. Ils rencontrent des difficultés pour trouver leur nourriture, pour leur reproduction et leur habitat.

Quelques conseils :

. <u>Pour les oiseaux</u>

De mars jusqu'à environ décembre, il est important de ne pas les nourrir pour ne pas atrophier leur instinct de chasse. Par contre, ils ont besoin de points d'eau pour s'abreuver. Ils en profitent pour se baigner afin d'entretenir leurs plumes et maintenir leur capacité d'isolation qui sera essentielle en hiver.

A l'arrivée du froid, des mangeoires seront les bienvenues avec des graines de tournesol ou des mélanges de graines. Les boules de graisse compléteront leur repas hivernal. Dans le commerce, vérifier la composition et préférer celles fabriquées avec des graisses végétales.

. <u>Pour les hérissons</u>

Espèce protégée depuis 1981, ces mammifères nocturnes ne trouvent plus leur nourriture comme ils devraient lors des périodes de sécheresse. Ils ne peuvent plus creuser le sol trop dur avec leurs griffes pour récolter des vers, escargots, chenilles ... Vous pouvez leur laisser à couvert des croquettes de volaille pour chat (surtout pas de lait ni de pain, indigestes pour leur organisme) et des gamelles d'eau.

L'hiver, les jeunes hérissons ne sont pas suffisamment armés pour hiberner. L'apport de nourriture et d'eau permettra à ces « juvéniles » de ne pas mourir de faim et de froid.

Le hérisson est un très bon indicateur de la biodiversité. Il fait partie des espèces sentinelles. Sa présence ou sa disparition alerte sur l'état de la nature, tout comme celle des abeilles, coccinelles, papillons, chauves-souris, musaraignes, reptiles (couleuvres, lézards, orvets).

. <u>D'une manière générale,</u> vous pouvez aussi aider toute cette petite faune :

- en plantant ou replantant des haies
- en n'utilisant pas de pesticides pour les cultures afin d'éviter la disparition des insectes, invertébrés, amphibiens ....
- en créant des passages d'un jardin à un autre pour permettre leurs allées et venues. Ils peuvent parcourir plusieurs kilomètres pour trouver de la nourriture.

Plus d'infos :

- conférence « Agir pour la biodiversité » par Sébastien Teyssier, directeur de la LPO Loire en 2019 à retrouver sur notre site https://assenmarcellinoise.weebly.com/ sur la page AG ou sur notre page YouTube marcellinoise assen
- Dans l'ECHO de l'ASSEN 2021 « Donnons des ailes à nos oiseaux » et dans l'ECHO 2022 « Le hérisson : l'ami des jardiniers ! » téléchargeables sur notre site sur la page BULLETINS
- Sur le site de la LPO https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/

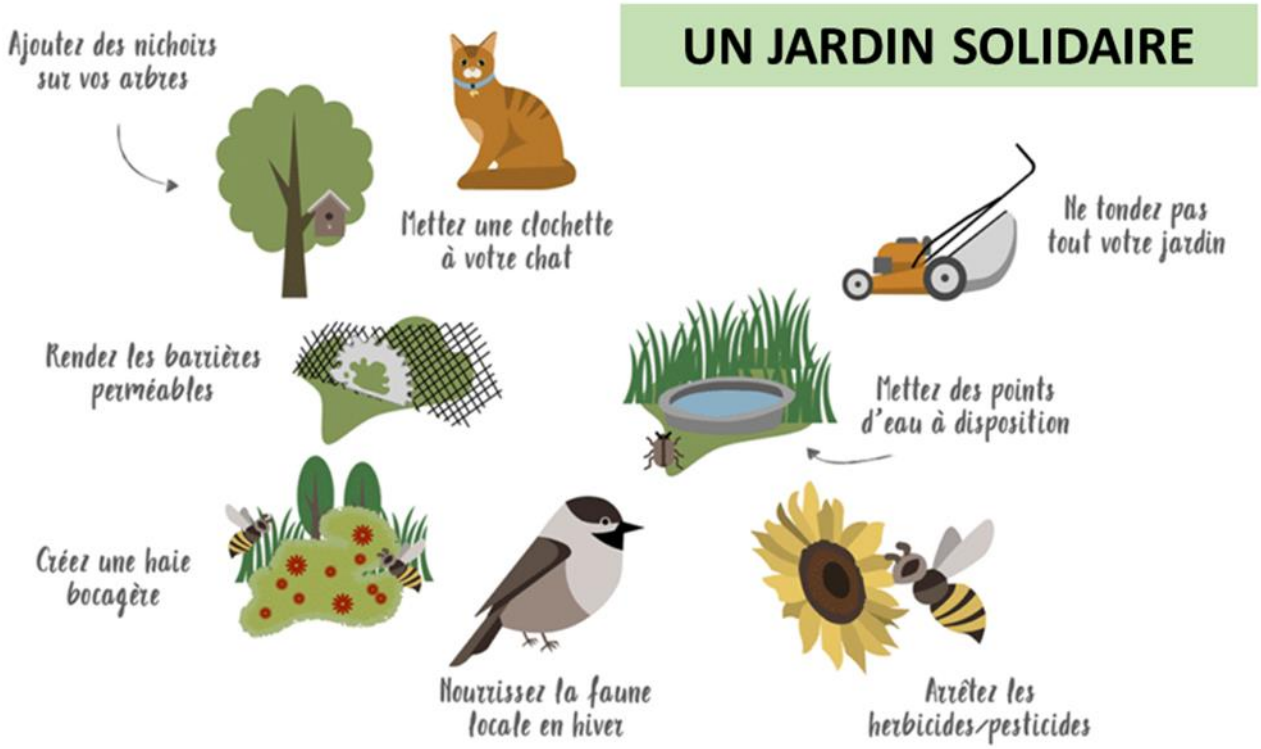

L'ASSEN a choisi cette année d'adhérer à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) pour avoir un lien plus fort avec cette association qui partage les mêmes valeurs que nous : la Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature.

Les mille et une vies du carton

L'ASSEN a été partenaire en 2022 de l'association St Marcellin Patrimoine Vivant pour les journées « Ça cartonne ». Il s'agissait de reconstituer une porte médiévale taille réelle en cartons, puis de la démonter, et trouver une deuxième vie à cette pile de cartons en les valorisant.

Nous sommes sensibles à cette démarche car dans nos engagements écoresponsables, nous tentons depuis toujours de valoriser le zéro déchet.
Par exemple, nos Puces Marcellinoises permettent aux objets d'avoir une seconde vie. Il aurait donc été dommage de simplement envoyer à la déchetterie ces centaines de cartons alors que chacun de nous peut leur trouver un autre usage

Hormis une porte moyenâgeuse avec des cartons on peut :

- Faire des **boîtes de rangement** dans son grenier, son garage, et même en les customisant un peu (peinture, stickers, etc) dans nos placards et penderies.

- **Couvrir le sol du potager** lorsque le temps des cultures est fini comme l'ont fait nos jardiniers de l'ASSEN. C'est un moyen facile, écologique et pas cher d'éviter que les adventices (« mauvaises herbes ») poussent pendant l'hiver.

- S'en servir de base à une **butte de permaculture** : principe des lasagnes
- Les utiliser **en matériaux isolants**
- **Créer des meubles ou des objets** qui allient l'utile à l'agréable
- S'en servir de **base pour peindre** un tableau. Laissez parler votre âme d'artiste.
- … il existe des tas d'autres reconversions possibles. **Soyez créatifs**, et pour ceux qui ne savent pas comment s'y prendre, il existe de fabuleux tutos sur internet, des stages, et des ateliers (voir avec les centres d'animation et les boutiques d'art créatif).

Jardinage : Quel purin pour quel usage ?

Le terme purin désigne les déchets liquides provenant du fumier produit par les animaux ou la macération, décoction ou fermentation de certains végétaux.

Les purins sont les alliés des jardiniers bios. Les extraits de plantes repoussent les insectes et les acariens. Ils rendent les cultures plus résistantes aux agressions et les fertilisent.

Chaque purin a un ou plusieurs usages :

- Les fongicides détruisent les champignons
- Les insecticides détruisent les insectes nuisibles
- Les insectifuges éloignent les insectes
- Les stimulants renforcent les plantes
- Les fertilisants enrichissent et nourrissent les plantes

PURIN	USAGE	ACTION
Ail	fongicide / insecticide	Contre champignons oïdium, pucerons, doryphores
Banane	fertilisant	Stimule les plantes à fleurs, à fruits, et plantes d'intérieur
Choux	fertilisant / insectifuge	Favorise la croissance. Repousse altises et piérides du chou
Consoude	fertilisant / stimulant	Idéal pour tomates, courgettes, aubergines, poireaux
Fougère	insecticide / répulsif	Éloigne cicadelles, cochenilles, escargots, limaces
Ortie	fertilisant / stimulant / insectifuge	Croissance des légumes-feuilles. Attention à éviter sur les haricots, pois et fève
Prêle des champs	fongicide	Lutte contre oïdium. Renforce les jeunes plants
Rhubarbe	insectifuge	Contre pucerons, teigne du poireau, mouche de la carotte, limaces et escargots
Tanaisie	répulsif	Éloigne altises, mouches, limaces, doryphores, oïdium, rouille, mildiou

Les différents purins s'achètent dans le commerce. Vous pouvez aussi les réaliser vous-même. En général, pour obtenir l'extrait de plante, il suffit de hacher grossièrement le végétal et de le recouvrir d'eau. Puis il faut remuer le mélange tous les 2 jours jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de bulles. Filtrer pour récupérer uniquement le liquide c'est-à-dire le purin.

ATTENTION : ne jamais l'utiliser pur. Il faut diluer ce concentré de préférence avec de l'eau de pluie au minimum à 5% (un demi-litre de purin pour 10 litres d'eau c'est-à-dire un grand arrosoir plein). Pulvérisation ou arrosage selon les plantes à traiter ou stimuler.

Consoude

Prêle des champs

Tanaisie

La cétoine dorée, la fée verte du compost

La cétoine dorée est un très joli coléoptère de couleur vert métallisé avec des reflets dorés, qui mesure entre 12 et 25 mm de long. Elle sort de son hivernation et se rencontre dès que le soleil pointe son nez, vers avril jusqu'à la fin de l'été puisqu'elle aime se chauffer au soleil.

Le cycle de vie :

Œuf : la femelle pond en mai-juin dans le compost, les souches ou les endroits où elle rencontre des matières végétales en décomposition. Sphériques et blancs, les œufs ressemblent à de minuscules billes.

Larve : Elle naît à la fin du printemps ou au tout début de l'été. Elle est blanche et recroquevillée en arc de cercle, avec 3 paires de pattes très courtes. Elle se développe ensuite pendant 2 à 3 ans.

Nymphe : une fois arrivée à maturité, la larve s'entoure d'une coque dure, maçonnée à l'aide de terre, de matières végétales et de déjections. C'est dans ce cocon que la nymphose va s'opérer durant 2 à 3 semaines.

Insecte adulte : sortie de son cocon, la cétoine consolide sa carapace en plusieurs semaines. La plupart du temps, l'insecte adulte ne quitte son abri qu'au printemps suivant.

La larve de cétoine dorée est une alliée précieuse du jardinier

Très utile au compost, elle se nourrit uniquement des déchets morts. Comme les autres décomposeurs relevant de cette macrofaune, elle est le premier maillon de la chaîne de décomposition permettant d'obtenir un bon terreau : elle décortique toutes les matières organiques mortes pour les transformer en débris de plus en plus petits.

En parcourant la campagne, elles participent à la pollinisation. La nourriture des cétoines dorées adultes se concentre en effet sur les fleurs de lilas, chardon, sureau, églantier, rosiers.

Elles peuvent toutefois devenir gênantes si elles prolifèrent sur ces derniers.

Attention : bien que ressemblantes, il ne faut pas confondre les larves de cétoines dorées avec celles indésirables du **hanneton** qui se nourrissent de racines vivantes. Comment les distinguer ?

1- La larve de hanneton vit dans la terre, creuse des galeries et se nourrit de racines vivantes alors que celle de cétoine vit dans le compost.

2- La larve de hanneton a une grosse tête avec des mandibules et une extrémité arrière plus petite alors que la larve de cétoine dorée a une petite tête et une extrémité arrière plus imposante.

3- La larve de hanneton est plus jaunâtre que la larve de cétoine dorée qui est plus grisâtre.

4- La larve de hanneton est lisse alors que la larve de cétoine est velue.

5- La larve de hanneton a des pattes plus longues que celles de la larve de cétoine dorée qui sont insignifiantes.

Loi zéro déchet

De plus en plus de personnes font leurs courses avec leurs sacs et contenants réutilisables. Bouder les emballages proposés par les commerçants, c'est simplement suivre le principe évident que le meilleur déchet est celui que l'on ne fait pas.

Si malgré tout, vous rencontrez des réticences à cette façon de faire, sachez que grâce à la loi AGEC anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020, il est interdit de refuser de servir boissons et nourriture dans vos sacs et contenants personnels. La seule condition est qu'ils soient PROPRES et ADAPTÉS.

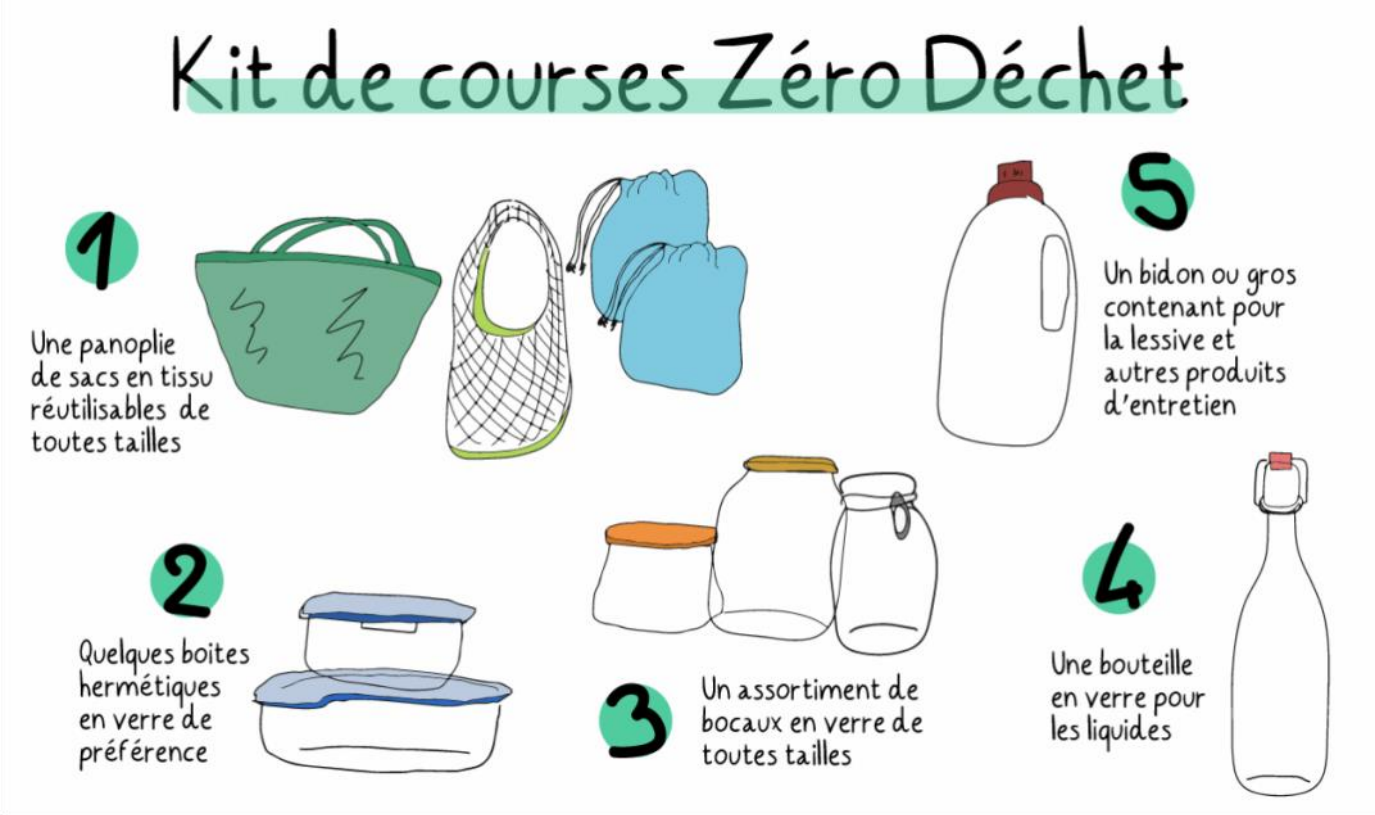

Art. L. 120-2.-Dans les commerces de vente au détail, le contenant réutilisable peut être fourni par le détaillant sur le lieu de vente ou être apporté par le consommateur.

« Tout consommateur final peut demander à être servi dans un contenant apporté par ses soins, dans la mesure où ce dernier est visiblement propre et adapté à la nature du produit acheté. Un affichage en magasin informe le consommateur final sur les règles de nettoyage et d'aptitude des contenants réutilisables. Dans ce cas, le consommateur est responsable de l'hygiène et de l'aptitude du contenant. Le commerçant peut refuser le service si le contenant proposé est manifestement sale ou inadapté. »

Art. L. 541-15-10 III du Code de l'environnement

« Les vendeurs de boissons à emporter adoptent une tarification plus basse lorsque la boisson est vendue dans un récipient ré-employable présenté par le consommateur par rapport au prix demandé lorsque la boisson est servie dans un gobelet jetable. »

Recettes zéro déchet

Recettes pour petits grignotages à l'apéritif et dinette au Thermomix

Trop souvent méprisées les épluchures au sens large du terme ou « déchets » sont pourtant excellents. Tout en limitant le gaspillage ils permettent de réaliser des économies financières toujours appréciables. Les épluchures de légumes se transforment en chips, bouillon, tempura, pesto... Grâce aux fruits on se régalera d'un sirop de queues de fraises, de confitures, beignets, infusions …

ÉPLUCHURES DE CAROTTES FAÇON CAVIAR

Ce caviar original se déguste juste étalé sur une tartine de pain grillé pour accompagner l'apéritif.

100g d'épluchures de carottes - 1 gousse d'ail - 2 cuil. à soupe d'huile d'olive extra - 2 cuil. à soupe de sucre en poudre - 1 cuil. à café d'épices (cumin ou de votre choix).

Blanchir les épluchures de carottes en les plongeant dans l'eau bouillante pendant 1 à 2 minutes. Peler et hacher la gousse d'ail. Verser l'huile d'olive dans une casserole et faire revenir l'ail pendant 1 min, puis incorporer les épluchures de carottes préalablement égouttées. Ajouter le sucre en poudre et les épices. Mélanger. Couvrir le récipient et laisser tranquillement mijoter pendant 10 min. A la fin de la cuisson, transvaser la préparation dans le bol d'un mixeur et actionner l'appareil jusqu'à l'obtention d'une sorte de purée pas trop liquide.

GELÉE DE POMMES THERMOMIX

Après les tartes et les compotes, ne jetez pas les épluchures et les trognons ! (Vous pouvez congeler les pelures pour arriver au poids désiré) Lancez-vous dans cette délicieuse recette de gelée.

1 kg d'épluchures de pommes et trognons - 1 kg d'eau (=1 litre) - 2 cuil. à café d'agar agar - 2 cuil. à soupe de citron - 600 g sucre.

Mettre les épluchures et trognons dans le bol du thermomix. Mixer entre 10 et 15 s / Vitesse 6. Ajouter l'eau et le citron et programmer 45 mn /90°C / Vitesse1. Passer le jus dans un grand torchon propre au-dessus d'un saladier, presser au maximum. Peser le jus dans le bol et ajouter 60% d'équivalence en sucre. Programmer 25 mn /100°C / Vitesse 2. Ajouter l'agar agar. Programmer 3 mn /100°/ Vitesse 3 Mettre dans des pots préalablement ébouillantés et les retourner.

Pour aller plus loin :

- **LIVRES** : *Noyaux, écorces, fanes, épluchures, feuilles, tiges, pépins, coquilles* de Aline Delvaille

  Zéro déchet de Juliette Legros (les cahiers du consomm'acteur)

  Les épluchures tout ce que vous pouvez en faire de Marie Cochard (édition EYROLLES)

- **APPLICATION SMARTPHONE** : Etiquetable
- **SITE WEB** : https://quotidienmagique.com/

A vous de jouer !

Mots croisés

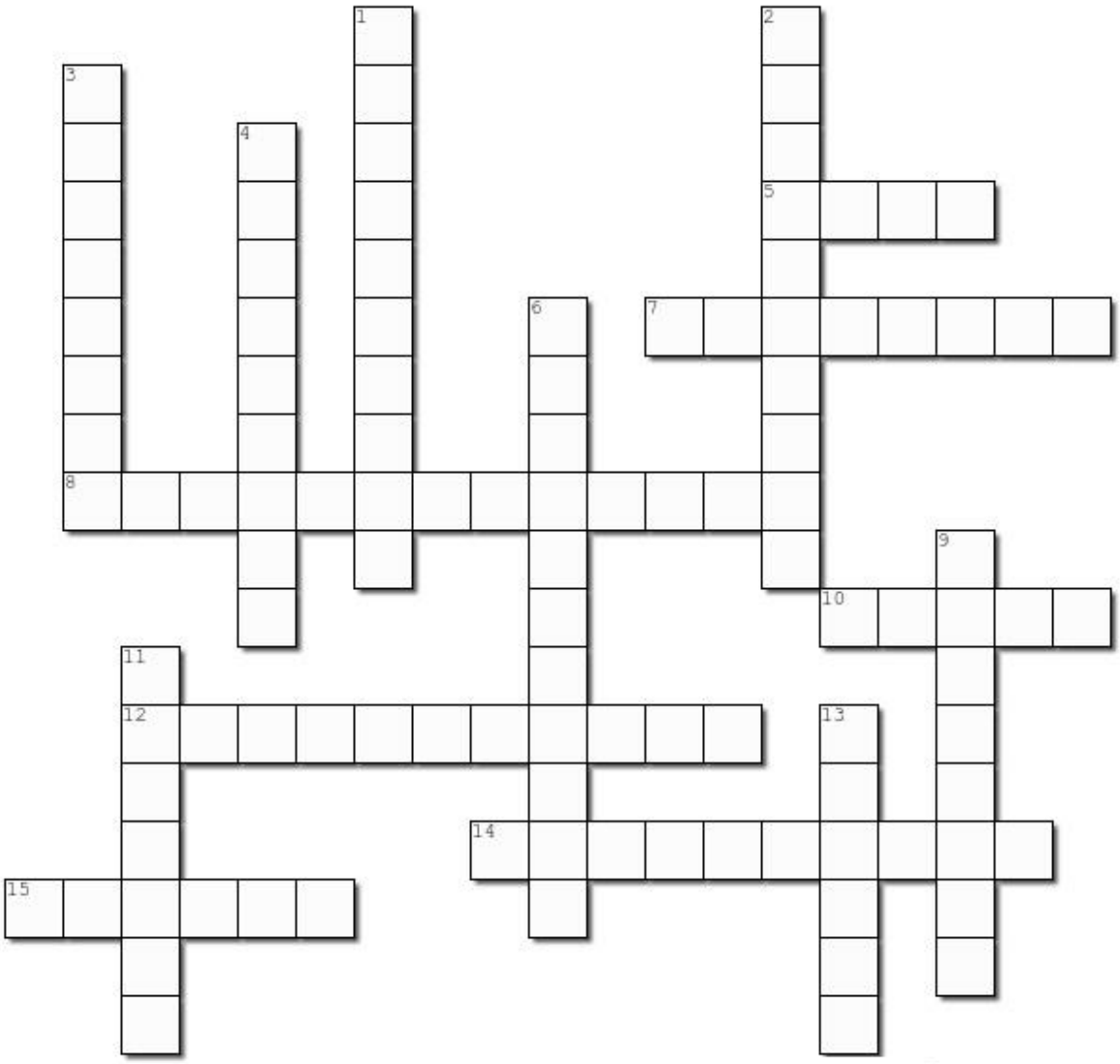

Horizontal

5. Tout est dans le titre
7. Participer à une action commune
8. Proche de nous
10. Les chiens en ont parfois, l'ASSEN depuis 24 ans
12. Né en 1901
14. Pélerinage écologique
15. Ne va pas bien en ce moment

Vertical

1. Conservation en l'état
2. Qualité humaine et valeur de l'ASSEN
3. Fait beaucoup mais ne gagne pas d'argent
4. Exposé itinérant
6. Action d'une table de l'ASSEN
9. 'Vivre ensemble' du vivant
11. Ceux de l'ASSEN sont là pour produire du lien et des légumes
13. Sans artifice, non sans beauté

Solution sur notre site internet https://assenmarcellinoise.weebly.com/ à partir de mi-mars 2023

Quelques dates à retenir pour 2023

- *Jeudi 23 mars à 20 heures* Salle Aristide Briand : **Assemblée Générale de l'ASSEN**
- *Du dimanche 30 avril au dimanche 24 septembre* : **PUCES MARCELLINOISES**
- *Dimanche 14 mai* : **TROC & DON de plantes et graines** en partenariat avec l'association Saint Marcellin Patrimoine Vivant.
- **SENTIER BOTANIQUE** : Nous vous en avions déjà parlé dans l'ECHO 2020. La pandémie a interrompu brusquement ce beau projet de 5 km avec possibilité d'interactions connectées grâce à des QR codes. Nous avons repris activement cette réalisation toujours en collaboration avec l'école élémentaire de St-Marcellin. Nous ne pouvons pas préciser la date, mais espérons que cela verra le jour en 2023. Nous sommes actuellement à la recherche de subventions pour finaliser nos objectifs. Nous vous tiendrons informés au cours de l'année par l'intermédiaire de notre site https://assenmarcellinoise.weebly.com/ , et notre page facebook ASSEN

JARDINS DE L'ASSEN : il reste des parcelles. Elles sont à louer à l'année.

Contact : Dominique PEYRARD 07.71.58.52.91

Nous avons besoin de votre avis et de votre soutien : n'hésitez pas à vous adresser à un membre du conseil d'administration pour lui faire part de vos suggestions et de vos remarques.

Vous pouvez également présenter votre candidature au conseil d'administration lors de la prochaine assemblée générale.

Apporter son écot, même modeste, au respect de l'environnement et du cadre de vie c'est contribuer à la préservation de l'avenir de notre planète.

« Si l'on m'apprenait que la fin du monde est pour demain, je planterais quand même un pommier. »

Martin Luther King

Venez nous rejoindre en nous retournant le bulletin d'adhésion au titre de 2023.

(Chaque adhérent a droit à une récupération d'encombrants entre mai et octobre)

Nom : ……
Prénom : ……
Adresse : ……
Mail : ……@……

Adhère à l'ASSEN au titre de l'année 2023 et verse la somme de …… €
(montant **minimum** de cotisation 5 € par personne) au titre de sa cotisation annuelle.

Bulletin à retourner (ou à déposer dans la boîte aux lettres), avec le montant de la cotisation, à :
ASSEN Association de Sauvegarde de L'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez

Réalisé par nos soins. Merci de ne pas jeter sur la voie publique

ASSEN Association de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez
3 rue d'Outre-l'Eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ
mail : **Assenmarcellinoise42@gmail.com**
Site Internet **: https://assenmarcellinoise.weebly.com/**
Tél : 06 70 03 33 97